



# CUNCA

## Commission d'Utilisation Nationale Chien d'Arrêt



**LASSANDRE Jean**

Président

71 rue des Rebelettes

23000 SAINT-SULPICE LE GUERETOIS

06 07 38 39 77 - [lassandre.j@wanadoo.fr](mailto:lassandre.j@wanadoo.fr)

Le 20 décembre 2020

*Bonjour à tous,*

*Que cette période troublée par l'irruption de la COVID-19 et les mesures sanitaires qui l'accompagnent ne nous fasse pas perdre l'espoir de retrouver au plus vite des « jours meilleurs » !*

*Avec l'ensemble des membres de la CUNCA j'espère que vous pourrez passer au mieux ces belles Fêtes de Noël et vous souhaite une Année 2021 redevenue « normale », avec la pratique des activités liées à notre passion commune.*

*Cette fin d'année est également l'occasion d'établir un bilan de notre fonctionnement collectif et de faire le point sur les comportements des uns et des autres.*

*Etablies après réflexion commune et validation par le Comité de la SCC, les règles qui régissent nos manifestations doivent impérativement être respectées par tous les acteurs afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble, géré, je le rappelle, par des passionnés BENEVOLES.*

*Je vous appelle donc à être particulièrement attentifs aux points suivants :*

- Le « canevas » des épreuves du semestre n'est pas LE Calendrier ! Il est toujours susceptible d'être modifié jusqu'à l'établissement de la version définitive qui est établie à partir de VOS propositions sur GESCAL, et après les arbitrages faits par la CUNCA.
- Un même chien ne peut, lors d'une même journée, concourir QUE dans 2 épreuves (Solo et Couple) quand il s'agit d'ICP ou Spéciale, et ce quel que soit le nombre de concours organisés ce jour-là.
- A partir de la saison 2021, GESCON permettra aux organisateurs de limiter le nombre de chiens inscrits par épreuve (Solo ou Couple).
- Les Clubs d'Utilisation (CUSCA ; CUCC etc..) sont des structures spécifiques aux ACT. Les ACT et leurs Clubs d'Utilisation (en stage ou affiliés) ont OBLIGATION d'organiser des concours OUVERTS (britanniques et Continentaux), quelle que soit la nature du concours (FTA ; FTP ; FTGS ; FTGB). Seule la Grande Quête fait exception.
- En cas d'ANNULATION d'une épreuve inscrite au Calendrier, l'organisateur doit IMMEDIATEMENT porter l'information à : [gescon@cunca.net](mailto:gescon@cunca.net)
- Tout organisateur d'une épreuve qui s'est déroulée doit informer Nathalie PARENT :



# CUNCA

## Commission d'Utilisation Nationale Chien d'Arrêt



- ✓ Dès que le Virement de la redevance a été effectué auprès de la comptabilité SCC.
- ✓ Ce virement doit être effectué AVANT la dépose des dates souhaitées pour le Calendrier du semestre à venir.
- Le non-respect, par l'organisateur comme par les juges invités, des règlements régissant l'épreuve entrainera automatiquement l'invalidation des résultats.
- Les organisateurs devront mettre en œuvre et faire respecter par tous les acteurs TOUTES LES MESURES SANITAIRES préconisées par l'Autorité dans la lutte contre la propagation de la COVID-19.

*Quelle que soit la « raison » qui amène un acteur à ne pas respecter ces quelques règles fondamentales, ce n'est pas « un grain de sable » mais une réelle perturbation de l'ensemble qui s'ensuit. Chacun doit être conscient de sa propre responsabilité dans le fonctionnement global de nos institutions et œuvrer pour qu'il soit le meilleur possible.*

*Je vous remercie d'y être attentifs.*

*Bien cordialement.*

Jean LASSANDRE